



Programme de Formation

Rôle et Responsabilités des Manipulateurs d'Electroradiologie

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

MER, Cadres de santé



Objectifs pédagogiques

- ♦ Clarifier et situer le rôle et responsabilités juridiques des missions et fonctions des MER, ainsi que des membres de l'équipe
- ♦ Analyser les pratiques professionnelles et émettre des recommandations
- ♦ Mettre à jour ses connaissances sur les réglementations en matière de compétences des manipulateurs et leurs obligations en matière de sécurité et droits des patients
- ♦ Repérer les références nécessaires pour analyser et gérer un risque identifié
- ♦ Mieux définir son identité professionnelle et la développer
- ♦ Mieux s'impliquer dans la sécurité des pratiques
- ♦ Travailler dans le respect de la certification et des bonnes pratiques professionnelles



Description

PARTIE 1 : LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS JURIDIQUES DES MER SELON LEUR DÉCRET DE COMPÉTENCE

- ♦ Les principes de responsabilité indemnitaire appliqués à la radiologie :
- ♦ Les conditions de la réparation des dommages
- ♦ Les nouvelles dispositions et procédures de la loi du 4 mars 2002
- ♦ Les cas de mise en jeu de la responsabilité en radiologie :
 - activités médicales : diagnostic, nouvelles techniques, actes invasifs
 - activités non médicales : chutes, erreurs techniques
- ♦ Les cas particuliers :
 - infection nosocomiale
 - obligation d'information, rôle des MER
 - obligation de résultat et sécurité des matériels
- ♦ Le MER face à la demande de réparation :
 - la protection statutaire et ses limites
 - le rôle du MER : traçabilité de sa prise en charge, tenue du dossier

La responsabilité pénale du MER en établissement public de santé :

- ♦ L'engagement de l'action : procédure, investigations judiciaires
 - notions de secret et obligations de discrétion

- les éléments de preuve : importance des traçabilités
- ♦ Points de repères pour définir une bonne prise en charge :
 - notion de compétence
 - notion de « diligences normales »
 - notion de « prévisibilité des risques »
- ♦ Les situations susceptibles d'être poursuivies en radiologie
- ♦ La responsabilité professionnelle disciplinaire statutaire

PARTIE 2 :

LE CADRE JURIDIQUE DE LA MISSION DE MER ET PRATIQUES EN RADIOLOGIE

Le dispositif et sa portée juridique :

- ♦ La portée juridique des règles d'ordre public : lois, décrets, arrêtés
- ♦ La portée juridique des règles relevant de l'ordre administratif : circulaires, notes de services
- ♦ La portée des recommandations et bonnes pratiques : H.A.S., CLIN...

Le contenu du dispositif légal et réglementaire :

- ♦ L'exercice MER dans la loi : qui peut exercer ?
- ♦ Notion de compétence dans la réglementation (articles R 4351-1 et suivants CSP)
- ♦ Fonctions et compétences MER
- ♦ Les limites de participation aux actes dits « médicaux »
- ♦ La participation et l'encadrement des auxiliaires et stagiaires
- ♦ Les professionnels « spécialement autorisés » (R4351-28 et suivants CSP)

La gestion des actes en radiologie :

- ♦ De la prescription à la surveillance des patients, suivi et traçabilités.
- ♦ Le cadre de la prescription d'examens : bons de radio, renseignements cliniques...
- ♦ Notion de protocole, prise en charge de la douleur..
- ♦ Les actes avec ou sans présence médicale
- ♦ La réalisation d'images et traitement des informations, quelles limites ?

La gestion des écrits et transmissions :

- ♦ Traçabilité de la prise en charge et des activités
- ♦ Interprétations, transmission des résultats et fiches de liaison
- ♦ Réflexion sur les évolutions actuelles de la profession et sur leur cadre juridique (échographies, expérimentations...)

PARTIE 3 : LES PROBLÉMATIQUES DES DROITS DES PATIENTS EN RADIOLOGIE :

Le cadre de références : textes fondamentaux dont la loi du 4 mars 2002

- ♦ Respecter le droit aux soins de qualité et à la sécurité :
 - notion de soins conformes aux données de la science
 - respect des bonnes pratiques
 - le devoir d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt du patient
 - la notion de bénéfice/risque
- ♦ Quel sens donner au droit à la dignité en établissement de santé ?
- ♦ Quel sens donner au respect de la liberté individuelle ? : Questions pratiques :
 - le consentement aux soins, incapacités juridiques
 - obligation d'information « loyale et compréhensible »
 - gérer le refus d'examen ou de traitement
 - obligations de sécurité et de surveillance et respect de la liberté
- ♦ Quel sens donner au respect du droit au secret ?
 - gérer la non opposabilité du secret au patient, la remise des clichés

- relations - communication avec la famille
- la communication du dossier entre professionnels de santé, limites

PARTIE 4 : LA PARTICIPATION DES SOIGNANTS À LA SÉCURITÉ SANITAIRE :

- ◆ Notion de veille sanitaire et notion de sécurité sanitaire
- ◆ Revue générale des règles de sécurité et de vigilance :
- ◆ Sécurité en radiologie : connaissance du décret du 24 mars 2003 relatifs à la protection des personnes exposées aux rayonnements ionisants et aux normes de sécurité et de qualité applicables en radiologie.
- ◆ Le rôle et les responsabilités juridiques des manipulateurs d'électroradiologie



Prérequis

Pas de prérequis



Modalités pédagogiques

Un modèle pédagogique interactionnel

- ◆ Apprenant actif
- ◆ Appropriation et construction collective des savoirs
- ◆ Réflexivité
- ◆ Alternance d'apports méthodologiques et d'analyse de pratiques
- ◆ Echanges d'expériences entre apprenants
- ◆ Travail en groupe et sous-groupes , ateliers



Moyens et supports pédagogiques

Des supports et moyens centrés sur le professionnel

- ◆ PDF ou Power Point de présentation
- ◆ Cas pratiques, études de cas et exercices
- ◆ Supports illustratifs : vidéos, podcast, documents...
- ◆ Bibliographie et jurisprudence
- ◆ Questionnaires en ligne
- ◆ Livret pédagogique



Modalités d'évaluation et de suivi

Des modalités d'évaluation adaptées

- ◆ Auto-évaluation et questionnaire de positionnement
- ◆ Evaluation des connaissances et des compétences en continu
- ◆ Questionnaire d'évaluation des acquis des participants
- ◆ Questionnaire de satisfaction des participants

Un suivi personnalisé

- ◆ Bilan détaillé de la formation remis à l'établissement
- ◆ Possibilité de contacter le formateur après la formation pour assurer une bonne continuité
- ◆ Apports de connaissances basées sur les besoins des participants et de l'établissement



Informations sur l'accessibilité

Un référent handicap est à votre écoute pour tout besoin en compensation : Mme Gulistan ALTUN - 01 49 66 22 51

Partenariat avec l'AGEFIPH : www.agefiph.fr